

Bulletin Municipal Les JOSELOIS

Vol. 18 - No 4 - 19 avril 2019



Participez à nos activités!



- | | |
|-----------------------|---|
| 20 avril | Bébé Bazar et Marché public |
| 26 et 27 avril | Gala musical (Chorale Chante La Joie) |
| 4 mai | La Tablée Richelieu |
| 8 mai | Conférence – Les mangeoires d'oiseaux
Réunion du Cercle de Fermières |
| 11 mai | Dépôt de matières électroniques |
| 12 mai | Hommage pour la fête des Mères (Chevaliers de Colomb) |
| 13 mai | Séance ordinaire du conseil |
| 14 mai | Formation compostage
Réunion des Chevaliers de Colomb |
| 15 mai | Café-rencontre avec Patrick Sénécal
Réunion des Filles d'Isabelle |

- | | |
|---------------------|--|
| 17 mai | Ciné-congé |
| 17 et 18 mai | Concert printanier (Les Amis de la Chanson) |
| 25 mai | Distribution d'arbres |
| 26 mai | Pèlerinage à Sainte-Anne-de-Beaupré (Chevaliers de Colomb) |

L'hôtel de ville sera fermé à l'occasion du congé de Pâques, soit le Vendredi saint 19 avril et le lundi de Pâques le 22 avril 2019.

L'hôtel de ville sera fermé à l'occasion du congé de la Fête des Patriotes le 20 mai 2019.

Calendrier
des événements



Mot du maire

Changeons nos habitudes pour la qualité de notre environnement (Rappel)

L'an passé à pareille date, je vous ai demandé votre implication dans des changements d'habitude concernant le ramassage des vidanges aux deux semaines pendant la période estivale.

Les résultats ne se sont pas fait attendre. En 2018, nous avons expédié 140 tonnes de déchets **EN MOINS** qu'en 2017. Cela représente une **ÉCONOMIE** de plus de 15 000 \$ en frais d'enfouissement, sans compter que tout ce qui est reclassé en recyclage procure une ristourne à la Ville.

Voilà donc un exemple concret que l'implication de tous peut générer des retombées positives! Je vous encourage à continuer en ce sens, bravo!

De plus, le 18 mai prochain, notre site de dépôt de résidus verts et métaux ouvrira ses portes dès 8 h. Consultez le texte « Ouverture du site de dépôt de résidus verts et métaux » dans ce bulletin municipal.

En tout temps, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.vsjb.ca/citoyens/ordures-et-recuperation/ pour y trouver des renseignements au sujet de : matières électroniques, gros rebuts, etc.

Autre sujet

Récemment, j'ai eu l'occasion de visiter à l'école secondaire Veilleux un endroit qui s'appelle : « **Le Local** ». Ce lieu de rencontre et de développement a été créé par Mme Diane Grégoire et Mme Annie Lagrange qui continuent leur belle mission.

Quelle superbe idée! Les jeunes s'y rendent pendant l'heure du dîner et peuvent s'y adonner à toutes sortes d'activités telles que : bricolage, artisanat, musique, internet ou tout simplement partage entre êtres humains! Pas de discrimination! Pas de jugement! Tous sont acceptés tels qu'ils sont!

Je tiens à féliciter chaleureusement les deux personnes qui tiennent ce projet à bout de bras par leur implication et leur dévouement. Bravo à vous Mme Grégoire et Mme Lagrange vous êtes des personnes inspirantes!

Pierre Gilbert, maire



Ouverture du site de dépôt de résidus verts et métaux

Le site de dépôt de résidus verts et métaux ouvrira officiellement ses portes le samedi 18 mai dès 8 h. Il est situé au 289, route 276.

Trois conteneurs seront installés sur le site :

- 2 conteneurs acceptant le gazon, les résidus verts (fleurs, plantes, mauvaises herbes), les feuilles, les écorces, le bran de scie et les branches d'un diamètre de moins d'un (1) cm ;
- 1 conteneur acceptant le métal, l'aluminium, le cuivre, l'acier inoxydable, le fer et la fonte.

**Le site sera en opération les mardis après-midi de 13 h à 16 h,
les jeudis soir de 18 h à 20 h et les samedis de 8 h à 16 h.**

À noter que le site sera ouvert également les 19 et 20 mai de 8 h à 16 h.



Information municipale



Le troisième versement des taxes municipales sera le 23 mai 2019.

Séances du conseil du 1^{er} et du 8 avril 2019

- La caméra située au pont de la rivière Chaudière a été remplacée afin d'améliorer l'efficacité du Système de surveillance de la rivière (Cobaric). Les frais de remplacement seront remboursés par le ministère de la Sécurité publique.
- Un bail a été signé avec la Société du Patrimoine des Beaucerons pour la location de la majeure partie du 4^e étage de la Maison de la Culture.
- La semaine nationale du don d'organes et de tissus se déroulera du 21 au 27 avril 2019. La Ville invite les citoyens à discuter de leur choix avec leur famille et de le respecter. Pour l'occasion, le drapeau à l'effigie du don d'organes sera hissé à l'hôtel de ville.
- Un mandat a été accordé à WSP Canada inc. au montant de 11 100 \$ plus les taxes applicables afin de réaliser les études des systèmes existants de chauffage, ventilation et air climatisé de l'hôtel de ville. Le système de ventilation / climatisation a plus de 30 ans et doit être remplacé.
- Le conseil municipal a décidé de renouveler l'expérience pilote pour les poules urbaines pour la période du 1^{er} juin au 31 octobre 2019. Les conditions d'admissibilité au projet pilote se retrouvent sur le site Internet de la Ville : [www.vsjb.ca / Citoyens / Urbanisme, permis et certificats / Expérience pilote pour les poules urbaines](http://www.vsjb.ca/Citoyens/Urbanisme,permis_et_certificats/Expérience_pilote_pour_les_poules_urbaines). Il est important de compléter le formulaire d'engagement prévu à cet effet.
- Le contrat des travaux de pavage a été accordé à Construction B.M.L., Division de Sintra inc. au montant de 327 235,80 \$ pour l'option 2 (appel d'offres 19-476). Les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Au montant de	
	Option 1	Option 2
	Saint-Luc et Assomption Nord (taxes incluses)	Saint-Luc, Assomption Nord et Goulet (taxes incluses)
Construction B.M.L., Division de Sintra inc.	222 250,09 \$	327 235,80 \$
P.E. Pageau inc.	213 339,91 \$	329 047,79 \$
Pavage Sartigan Ltée	226 739,92 \$	335 922,37 \$
Construction Abénakis inc.	245 055,77 \$	374 216,07 \$
Pavage F&F inc.	298 562,60 \$	437 012,73 \$

- Le mandat pour la réalisation du plan directeur du réseau d'égout pluvial a été accordé à Pluritec Ltée au montant de 23 155,97 \$ pour l'option A (demande de prix 19-479-G). Les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Au montant de	
	Option A	Option B
	Plan directeur (taxes incluses)	Plan directeur et plans et devis secteur Lavoisier (taxes incluses)
Pluritec Ltée	23 155,97 \$	75 758,18 \$
SNC-Lavalin inc.	30 525,86 \$	83 098,18 \$
WSP Canada inc.	43 115,63 \$	98 878,50 \$

Pour plus de détails, consultez le site Internet de la Ville au www.vsjb.ca.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 13 mai 2019 à 20 h, à l'hôtel de ville (porte P4).



PARRAINAGE JEUNESSE



Parrainage jeunesse est actuellement à la recherche d'une femme et d'un homme de votre municipalité acceptant simplement de partager un peu de temps, sur une base régulière, avec une adolescente ou un jeune garçon ayant vraiment envie d'entretenir une relation amicale avec un adulte.

Votre engagement : partager 2 à 3 heures par semaine ou aux 2 semaines.

Pour de plus amples renseignements, communiquez au 418 221-7123 ou visitez notre site Internet au www.parrainagejeunesse.com

Voilà!

Permis en ligne Portail Citoyen Voilà!

Le volet Permis en ligne de votre compte citoyen Voilà! vous offre la possibilité de faire une demande de permis, et ce, dans le confort de votre foyer, à toute heure de la journée! Ce service est interactif, en plus d'être simple à utiliser!

Voici les permis en ligne disponibles :

- Certificat d'abattage d'arbres;
- Piscine;
- Rénovation résidentielle intérieure;
- Rénovation résidentielle extérieure.

Pour vous aider dans votre demande de permis en ligne, vous pouvez consulter notre site Internet au www.vsjb.ca, section **Citoyens, Urbanisme et environnement, Urbanisme, permis et certificats.**

Vous pouvez accéder aux permis en ligne avec votre compte citoyen, par notre site Internet au www.vsjb.ca ou en utilisant l'application mobile Voilà!.

Pour toute question en lien avec une demande de permis, n'hésitez pas à contacter Mme Mélanie Lévesque, adjointe au service de l'urbanisme et de l'environnement au 418 397-4358, poste 236.



PISCINE DÉMONTABLE / GONFLABLE

Attention sachez qu'une clôture est nécessaire!

Vous avez envie de vous laisser tenter par une piscine démontable ou gonflable ? Avant de faire votre achat, lisez ceci :



Saviez-vous que les piscines sont régies par le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles? Ce règlement émanant du gouvernement du Québec oblige tout propriétaire désirant construire, installer ou remplacer une piscine ou encore ériger une construction donnant accès à une piscine à se procurer un permis auprès de sa municipalité. De plus, les normes d'implantation des piscines sont prévues au niveau des règlements d'urbanisme de la municipalité.

L'envie de vous procurer une piscine démontable ou gonflable se fait toujours sentir ? Alors, sachez qu'il vous sera formellement exigé de respecter les normes suivantes :

Une piscine démontable ou gonflable d'une hauteur inférieure à 1,4 mètre (55") **doit obligatoirement être clôturée sur le pourtour par une enceinte d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre (48")**. Les matériaux utilisés pour la confection de cette enceinte doivent être solides et robustes, par exemple : le bois, l'aluminium ou le métal.

Par mesure de sécurité afin d'éviter qu'un accident malheureux ne survienne, veuillez prendre note que l'équipe du Service de l'urbanisme et de l'environnement devrait procéder à une série d'inspections des piscines résidentielles au courant de la saison estivale 2019. En ce sens, sachez que toute piscine dont l'installation ne respecte pas les normes applicables au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles devra se rendre conforme ou être retirée.

Pour de plus amples informations au sujet des piscines, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 418 397-4358, option 2.





Information municipale

Rappel pour l'enlèvement des abris hivernaux

Vous devez enlever vos abris au plus tard le 15 mai prochain.



CONCOURS EMBELLISSONS NOTRE VILLE

La Ville de Saint-Joseph-de-Beauce invite les joselois à embellir leur propriété ! Que ce soit pour votre résidence, votre immeuble, votre commerce, votre industrie ou toute autre propriété, la Ville lance un concours parmi tous ceux qui embelliront leur propriété jusqu'au 21 juin prochain.

Comment s'inscrire :

Envoyez-nous une photo prise à la suite de vos travaux 2019 à info@vsjb.ca en y inscrivant votre nom ou celui de votre entreprise et vos coordonnées pour vous rejoindre. Date limite de réception des inscriptions : **21 juin 2019 à 18 h.**

Pour plus de renseignements, consultez notre site Internet au www.vsjb.ca dans les actualités.

Ensemble, Embellissons notre Ville !!!



VENTE DE GARAGE entre 9h et 17h

samedi
1^{er} juin
2019

INSCRIPTION
GRATUITE
avant le
24 mai à 12h

S'adresser à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce au numéro 418 397-4358, poste 221

Fournir votre nom, adresse et numéro de téléphone. Une carte de la ville identifiera les points de vente et sera disponible le 1^{er} juin seulement.



Trousses d'économiseur d'eau et d'énergie pour vous!

55 trousse d'économiseur d'eau et d'énergie sont disponibles pour les Joselois **dont le domicile est desservi par le réseau d'aqueduc**. Cette trousse comprend une pomme de douche et des aérateurs de robinet homologués WaterSense®, ce qui vous permettra d'utiliser moins d'eau et de faire des économies sur votre facture d'électricité, sans compromettre votre confort!

Afin de courir la chance d'obtenir une trousse **gratuitement**, vous devez contacter la Ville, durant la **période du 22 avril au 24 mai**, par téléphone au 418 397-4358 poste 221 ou par courriel à info@vsjb.ca et vous inscrire en donnant votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre courriel. Puisque le nombre est limité, un tirage au sort sera effectué afin de déterminer les récipiendaires parmi toutes les personnes inscrites.

Les gagnants seront contactés au plus tard le 31 mai. La distribution des trousse se fera durant la semaine de l'environnement, soit du 3 au 7 juin 2019, à la réception de l'hôtel de ville, sur les heures d'ouverture du bureau.



Sondage de la Ville auprès de ces citoyens

La Ville souhaite obtenir l'opinion des citoyens concernant l'entretien des réseaux routiers municipaux durant la période hivernale 2018-2019. Les résultats permettront aux élus et aux gestionnaires de la Ville d'orienter leurs décisions ainsi qu'améliorer leurs pratiques pour la prochaine saison hivernale.

Il y a deux façons de répondre au sondage : sur notre site Internet au www.vsjb.ca ou en complétant un formulaire mis à votre disposition à l'hôtel de ville, et ce, durant les heures d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et du vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Date limite: 8 mai 2019

Merci de votre collaboration!



Bulletin municipal - Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec 2018
ISSN 1705-9518

Distribution d'arbres

À l'occasion du mois de mai, mois de l'arbre et des forêts, la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce distribuera gratuitement des plants d'arbres le **25 mai prochain de 8 h à 17 h**.

La distribution se fera à la quincaillerie BMR située au 1190, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce.
Venez chercher le vôtre!



La Tablée Richelieu

SAMEDI, 4 MAI 2019
RÉSERVEZ VOS BILLETS
418 397-6996



RELAIS POUR LA VIE—Saint-Georges
1 juin 2019 - 19h - CIMIC

FORMEZ VOTRE ÉQUIPE!
relaispourlavie.ca | 418-683-8666



Location de salles

Avez-vous pensé à réserver votre salle durant le temps des Fêtes pour votre party de famille, d'entreprise ou pour toute autre occasion?

Des dates intéressantes sont toujours disponibles dans nos trois salles, soit la salle 200 et 402-404 au Centre communautaire (135, rue Ste-Christine) et le chalet du Parc municipal (57, rue Martel).

Pour information et réservation, communiquez avec nous au 418 397-4358, poste 238.



Information municipale



Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Règlement d'emprunt 661-19 décrétant un emprunt de 500 000 \$ et des dépenses de 500 000 \$ en immobilisations pour des travaux de voirie

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 8 avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a adopté le règlement suivant :

Règlement d'emprunt 661-19 décrétant un emprunt de 500 000 \$ et des dépenses de 500 000 \$ en immobilisations pour des travaux de voirie

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 661-19 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

(Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.)

3. Le registre sera accessible **de 9 heures à 19 heures, le lundi 29 avril 2019**, au bureau de la municipalité, 843 avenue du Palais, à Saint-Joseph-de-Beauce.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 661-19 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de trois cent quatre-vingt-six (386). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 661-19 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 29 avril 2019, à l'hôtel de ville au 843 avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité au 843 avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce aux heures normales d'affaires soit du lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 8 avril 2019, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :

- ☞ Être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
- ☞ Être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ Être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
- ☞ Dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois;
- ☞ Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale

- ☞ Avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 8 avril 2019, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 9 avril 2019

Danielle Maheu
Greffière

Les Joselois, édition du 19 avril 2019



Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Règlement d'emprunt 662-19 décrétant un emprunt de 3 274 000\$ et des dépenses de 3 274 000\$ pour la réfection de parties de la rue Fleury et de l'avenue du Ramier et pour des travaux de gainage d'une conduite d'aqueduc sur l'avenue du Palais

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 8 avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a adopté le règlement suivant :
Règlement d'emprunt 662-19 décrétant un emprunt de 3 274 000\$ et des dépenses de 3 274 000\$ pour la réfection de parties de la rue Fleury et de l'avenue du Ramier et pour des travaux de gainage d'une conduite d'aqueduc sur l'avenue du Palais
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 662-19 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
(Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.)
3. Le registre sera accessible **de 9 heures à 19 heures, le lundi 29 avril 2019**, au bureau de la municipalité, 843 avenue du Palais, à Saint-Joseph-de-Beauce.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 662-19 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de trois cent quatre-vingt-six (386). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 662-19 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 29 avril 2019, à l'hôtel de ville au 843 avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité au 843 avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce aux heures normales d'affaires soit du lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 8 avril 2019, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ Être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
 - ☞ Être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ Être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
 - ☞ Dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois;
 - ☞ Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
 - ☞ Avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 8 avril 2019, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 9 avril 2019

Danielle Maheu
Greffière

Les Joselois, édition du 19 avril 2019



Information municipale



Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil, lors de sa séance ordinaire tenue le 8 avril 2019, a adopté le règlement 552-4-19 modifiant le règlement 552-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 9 avril 2019
Danielle Maheu, greffière

Les Joselois, édition du 19 avril 2019



Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil, lors de sa séance ordinaire tenue le 8 avril 2019, a adopté le 645-2-19 modifiant le règlement 645-16 sur la tarification des activités et de certains biens et services municipaux.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 9 avril 2019
Danielle Maheu, greffière

Les Joselois, édition du 19 avril 2019



Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par les présentes donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2019 a adopté le Règlement 627-10-19 modifiant le Règlement de zonage 627-14 visant à créer et revoir les limites de certaines zones municipales, à créer et modifier certaines grilles des spécifications, à préciser certaines définitions, à ajouter et modifier certains articles et à légiférer concernant la vente et la production de cannabis.

Ce règlement a été approuvé par le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche lors de sa séance du 10 avril 2019, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la L.A.U. (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*) et le certificat de conformité de la MRC Robert-Cliche a été émis le 11 avril 2019, ayant pour effet l'entrée en vigueur du règlement ci-haut mentionné.

Toute personne qui désire prendre connaissance du règlement peut le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 12 avril 2019
Danielle Maheu, greffière

Les Joselois, édition du 19 avril 2019



Horaires des activités libres à l'aréna

Pour connaître l'horaire des activités libres à l'aréna, surveillez notre page Facebook, consultez l'horaire de l'aréna au www.vjsb.ca ou communiquez au 418 397-6422.

Prendre note que des heures de glace sont disponibles en avril et en mai!
Réservez au 418 397-4358, poste 238.



Entreprises et commerces

La Ville de Saint-Joseph-de-Beauce tient à féliciter les deux personnes responsables de l'Atelier Veilleux, soit messieurs Frédéric Lessard et Normand Boutin pour cette belle initiative.



LIEU D'APPRENTISSAGE DE TRAVAIL EN LIEN
AVEC L'INDUSTRIE ET L'ENTREPRISE RÉGIONALE

E S V

/ DIVERSIFIÉE / DYNAMIQUE / ÉVOLUTIVE

VALEURS TRANSMISES

LE LEADERSHIP

L'AUTONOMIE

LE SENS DES RESPONSABILITÉS

LE TRAVAIL BIEN FAIT

LE SENS DE L'ORGANISATION

L'ESPRIT D'ÉQUIPE

LA PERSÉVÉRANCE

LA DÉBROUILLARDISE

LE RESPECT DE DIRECTIVES

LA CONFIANCE EN SOI

MISSION DE L'ATELIER ?

Étant situé en plein cœur de la Beauce où les valeurs entrepreneuriales sont hautement valorisées, quoi de mieux que de démarrer un milieu de stage à l'intérieur de notre école! C'est pourquoi nous avons décidé de transmettre notre passion aux élèves par la création de L'ATELIER!

Par le biais du projet L'ATELIER, nous souhaitons accompagner l'élève dans le développement des compétences nécessaires à l'intégration soit d'un stage à l'externe soit du marché du travail. Ce projet a comme objectif premier de favoriser la qualification de nos élèves cheminant dans nos parcours d'adaptation scolaire.

OBJECTIFS EN LIEN AVEC LA MISSION DE L'ÉCOLE :

INSTRUIRE :

- Vivre des activités concrètes qui donnent un sens aux apprentissages;
- Connaître les bases de la sécurité au travail (CNESST);
- Apprendre les bases de la formation RCR.
- Connaître le fonctionnement d'un horodateur et comptabiliser les heures travaillées;

SOCIALISER :

- Développer un sentiment d'appartenance;
- Cibler ses forces et ses qualités afin de découvrir ses goûts et ses intérêts;
- Devenir des candidats intéressants pour le marché du travail;
- Créer des liens avec les employeurs;
- Apprendre à se faire valoir auprès des employeurs.

QUALIFIER :

- Faire vivre des réussites;
- Acquérir les aptitudes de base pour intégrer le marché du travail;
- Favoriser la persévérance scolaire;
- Développer des habiletés et des initiatives entrepreneuriales;
- Développer une rigueur de travail;



RECONNAISSANCES

Tous les profits générés à L'ATELIER sont redistribués aux élèves en salaires et en activités.

CLIENTÈLE VISÉE

Adaptation scolaire

- Profil intégral
- F.P.T (Formation Préparatoire au Travail)
- I.V.S.P (Initiation à la Vie Sociale et Professionnelle)

Activité du midi pour tous

POUR REJOINDRE L'ATELIER, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LES DEUX RESPONSABLES | 418-228-5541 poste 5071
FRÉDÉRIC LESSARD frederic.lessard@csbe.qc.ca | NORMAND BOUTIN normand.boutin@csbe.qc.ca



Pensons environnement



CE QU'IL NE FAUT PAS JETER DANS LES TOILETTES

Il y a très peu de choses qui peuvent être jetées dans les toilettes. Certains objets inappropriés qui sont jetés aux toilettes peuvent causer un refoulement des conduites d'égout dans votre demeure et créer des problèmes jusqu'à l'usine de traitement des eaux usées.

Voici des exemples de ce qui ne doit jamais être jeté dans les toilettes :

- Des serviettes de soins personnels/pour bébés;
- Des couches;
- Des cotons-tiges;
- Des cheveux;
- De la soie dentaire;
- Des serviettes sanitaires et tampons;
- Des condoms;
- Des médicaments périmés;
- De la graisse alimentaire.

Merci de votre collaboration!



Vous souhaitez vous départir de vos appareils électroniques et informatiques désuets?

La Ville s'associe avec l'ARPE-Québec afin d'offrir à la population une collecte spéciale d'une journée de récupération pour les appareils électroniques et informatiques! À l'occasion de cet événement, vous pourrez vous départir gratuitement de vos appareils.

Quand : Le samedi 11 mai 2019 de 8 h à 16 h

Où : Au garage municipal, situé au 795, avenue Guy-Poulin

L'ARPE-Québec s'assure que les produits en fin de vie utile seront détournés des sites d'enfouissement ou de l'exportation illégale vers les pays en développement, et qu'ils seront recyclés dans le respect de l'environnement.

Voici la liste des produits acceptés :

- Ordinateur portable et de bureau, tablettes électroniques;
- Périphériques d'ordinateur, dispositifs d'affichage, écrans;
- Téléphones, cellulaires, téléavertisseurs et répondeurs;
- Imprimantes, numériseurs, télécopieurs;
- Téléviseurs;
- Consoles de jeux vidéo;
- Systèmes audio/vidéo, systèmes de localisation;
- Ensembles de cinéma maison.

Visitez www.recyclerMESelectroniques.ca/qc pour consulter la liste détaillée des produits acceptés.

Bienvenue aux entreprises et aux citoyens!

Pour information : 418 397-4358

Formation compostage

Le mardi 14 mai 2019, à 19 h au chalet du Parc municipal situé au 57, rue Martel à Saint-Joseph-de-Beauce.

Cours sur le compostage et vente du composteur au coût de 20 \$ taxes incluses, payable sur place en **argent comptant seulement**.

Pour les résidents de Saint-Joseph-de-Beauce, la Ville remboursera un montant de 20 \$ taxes incluses pour les participants ayant acheté le composteur.

Pour s'inscrire, s'adresser à M. François Roberge de la MRC Robert-Cliche au 418 774-9828, poste 231.

Toute personne qui n'achète pas le composteur peut assister gratuitement à la soirée de formation.





Chevaliers de Colomb

Activités à venir :

Marche du Pardon : le 19 avril 2019, à 14 h 15, vous êtes invités à participer à cette marche qui aura lieu le Vendredi saint. Le départ de la croix se fera à partir du centre commercial en direction de l'église. Ceux qui résident sur le parcours sont invités à décorer leur demeure. Information auprès de M. Julien Sévigny au 418 397-4820.

Cueillette de l'Eau de Pâques : le 21 avril 2019, à 5 h du matin. Le départ aura lieu au Centre communautaire (local 402). Au retour, un petit déjeuner sera servi gratuitement à tous les participants, il y aura également des surprises pour les enfants. Ce sera l'occasion de célébrer la fête de Pâques dans le partage et la fraternité.

Toute la population est invitée!

Fête des Mères : On vous accueille à l'église avec une fleur le dimanche 12 mai 2019, à 9 h.

Assemblée mensuelle des membres : le mardi 14 mai 2019 à 19 h 30 au Centre communautaire (local 401).

Pèlerinage à Sainte-Anne-de-Beaupré : le dimanche 26 mai 2019. Le départ en autobus se fera à partir du stationnement de l'église à 9 h. Cette invitation s'adresse à toute la population, réservation obligatoire au coût de 10 \$ par personne payable lors de la réservation. Réservation auprès de Daniel Lessard, au 418 397-5546.

Profitez donc de cette belle opportunité de vos Chevaliers de Saint-Joseph !

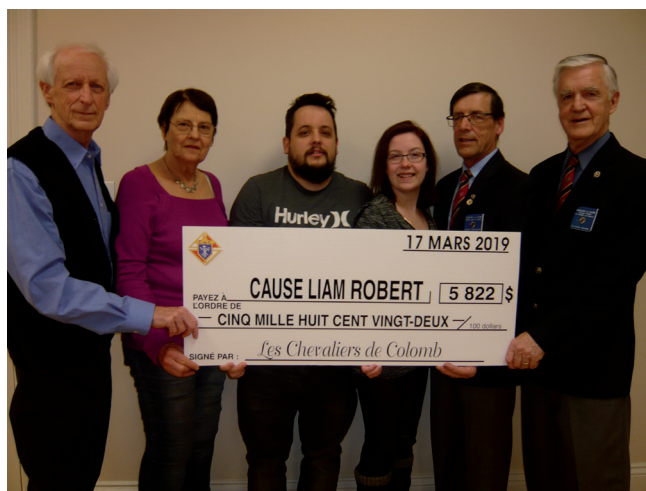
Retour sur le brunch-bénéfice pour la Cause de Liam Robert

Les Chevaliers de Colomb de Saint-Joseph sont fiers de publier les résultats financiers du brunch-bénéfice tenu le 17 mars dernier qui a accueilli 255 convives. Cette activité accompagnée d'une collecte de dons a permis d'amasser la somme de 5 822 \$.

Sur la photo, nous retrouvons les membres du Comité de gestion de la Cause Liam Robert, soit Jean-Yves Boily, Carmen Grondin, Steeven Robert et sa conjointe Patricia Bernier; ils reçoivent le chèque de Simon Giguère, grand Chevalier et Jean-Marie Labbé, secrétaire-archiviste des Chevaliers de Colomb.

Sincères remerciements à tous ceux et celles qui ont contribué directement ou indirectement au grand succès de cette belle activité fraternelle organisée par nos Chevaliers de Colomb !

Pour information, contactez M. Jean-Marie Labbé, publiciste des Chevaliers de Colomb au 418 397-5478.



Cercle de Fermières

Le Cercle de Fermières vous invite à sa réunion mensuelle qui aura lieu le mercredi 8 mai 2019 à 19 h, au Centre communautaire (local 200). C'est le moment de payer nos cartes de membres au coût de 33 \$.

Invitée : Mme Liette Duquette, infirmière, soins des pieds à faire à la maison.

Suivez-nous sur Facebook : Cercle de Fermières St-Joseph Bce
Pour information, composez le 418 397-4821

Bienvenue à toutes!



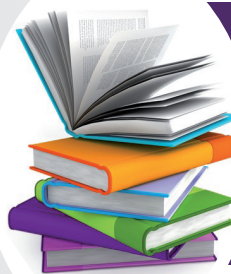
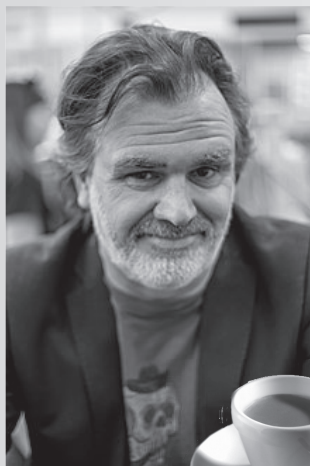
Loisirs et vie communautaire

Café-rencontre avec Patrick Sènechal

Le deuxième café-rencontre aura lieu le mercredi 15 mai à 19 h, à la Bibliothèque du Vieux-Couvent située au 139, rue Sainte-Christine. Une séance de dédicace et de discussion seront à l'honneur.

Gratuit pour tous!

Pour information, contactez Sabrina Paré au 418 397-4358, poste 238 ou par courriel à s.pare@vsjb.ca.



À la bibliothèque du Vieux- Couvent...

Nouveaux best-sellers

L'affaire Trussardi
Beverley McLachlin

L'Outsider
Stephen King

Rumeurs d'un village T.1 - La sentence
de l'Allemand

Consultez leur site Internet au
[www.mabibliotheque.ca/
saint-joseph-de-beauce](http://www.mabibliotheque.ca/saint-joseph-de-beauce)
Pour information : 418 397-6160

Boîte à lire

Nous avons 2 belles boîtes à lire à Saint-Joseph-de-Beauce, une au Parc du 250^e (voisin du presbytère) et l'autre au Parc des générations.

Ces boîtes servent à « donner au suivant » afin de permettre aux petits et aux grands de posséder un livre à eux, de le partager ou de l'échanger.

Si vous avez des livres dont vous voulez vous départir, apportez-les dans une de nos 2 boîtes à lire.

Donnez au suivant c'est très enrichissant!

Merci et bonne lecture.

Un message de Mme Doris Giguère,
instigatrice du projet



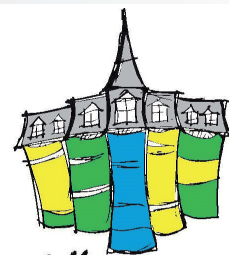
Les Filles d'Isabelle

CERCLE CLAIRE JOLIET de Saint-Joseph-de-Beauce

Réunion mensuelle, **mercredi 15 mai 2019**,
au Centre communautaire (local 200).

- Assemblée régulière;
- Fête des Mères;
- Fête des Jubilaires;
- Souper chaud.

Information : Gaétane Lessard, régente, 418 397-6979



*Bibliothèque
du Vieux-Couvent*

Bénévoles recherchés à la Bibliothèque du Vieux-Couvent

La Bibliothèque du Vieux-Couvent est à la recherche de bénévoles pour combler certaines plages horaires :

Mercredi de 13 h à 16 h
Mercredi de 18 h à 20 h 30
Vendredi de 13 h 30 à 15 h 30

Notre bibliothèque est dynamique et compte une quarantaine de bénévoles actifs! Joignez-vous à notre équipe! Pour plus d'information ou pour donner votre nom, communiquez par courriel à s.pare@vsjb.ca ou par téléphone au 418 397-4358, poste 238!



Rappel - Gala musical de la chorale Chante La Joie

N'oubliez pas les 2 spectacles qui auront lieu le **vendredi 26 et le samedi 27 avril 2019, 20 h à la salle du Théâtre de l'Hôtel de Ville** de Saint-Joseph. Invitation spéciale aux anciens choristes à qui nous ferons un clin d'œil durant le spectacle.



Les billets sont en prévente au coût de 18 \$ pour adultes (20 \$ à la porte) et pour les jeunes de 17 ans et moins 10 \$ (12 \$ à la porte). Les billets sont en vente auprès des participants, pour une réservation contactez :
Mme Carole Vaillancourt au
418 397-6797 ou 418 389-4388.

Au plaisir de vous voir en grand nombre!



RAPPEL Bébé Bazar et Marché public



Le **samedi 20 avril 2019 de 9 h à 14 h** dans la cafétéria et le hall d'entrée de l'école secondaire Veilleux de Saint-Joseph auront lieu le Bébé bazar et le Marché public.

Venez nous voir vous ferez sûrement de belles trouvailles!



Ligue de pétanque - Saison 2019

Avis aux amateurs de pétanque de Saint-Joseph.

Une autre saison s'amorce, les personnes désirant faire partie de cette ligue et n'étant pas encore inscrit, peuvent s'inscrire d'ici le **lundi 13 mai** en communiquant avec Gisèle Lessard au 418 397-5504 ou Nicole Cliche au 418 397-4004 ou par courrier à lheureux@globetrotter.net.

Une réunion aura lieu au chalet du Parc municipal le **mardi 21 mai 2019 à 19 h** pour la formation des équipes afin de débiter la saison le **lundi 27 mai**.



15^e anniversaire

Concert de la Chorale *les Amis de la chanson*

**Sacristie de l'Église
de Saint-Joseph-de-Beauce**

**Vendredi 17 mai 2019 à 20 h
Samedi 18 mai 2019 à 20 h**

Artiste invitée :
Hélène Therrier, violoniste

Entrée 10\$

Information:
Normande Labbé 418-390-2301



Loisirs et vie communautaire

Conférence

Les mangeoires d'oiseaux

Le mercredi 8 mai 2019 à 19 h
au Théâtre de l'Hôtel de ville

Après avoir dévoué 20 ans de sa vie à faire de l'animation et de l'éducation au Jardin zoologique de Québec et sans compter toutes les conférences qu'il a données tout au long de sa carrière et qu'il donne encore, M. Robert Morin, connu sous le nom de M. Moineau, est passionné par les oiseaux.

Lors de sa conférence, vous en apprendrez davantage sur les qualités d'une bonne mangeoire afin de faire les bons choix lors de vos achats ou vos constructions, le choix des grains à y mettre à l'intérieur, l'emplacement idéal de la mangeoire et bien plus encore. M. Moineau bonifiera sa conférence en vous montrant de belles photos qui fera aller votre imagination!

Pour information Mme Sabrina Paré au 418 397-4358,
poste 238 ou par courriel à s.pare@vsjb.ca



GRATUIT

Dîner Hommage

à nos adjoints (es)
administratifs (ves)

**Soyez des nôtres
afin de reconnaître
et de souligner
leur dévouement,**

dans le cadre de la Journée
internationale des professionnels
de l'administration

**Mercredi le
24 avril 2019
à la salle l'IncomParé**
775, avenue du Palais,
à compter de 11h15

organisé par votre



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE
ST-JOSEPH-DE-BEAUCE

Panel: adjointes et gestionnaire



Pour information: admin@ccstjoseph.com

Billet: 35\$

Cours de gardiens avertis

CHANGEMENT DE DATE

**Le samedi 18 mai 2019 de 8 h à 16 h 30,
au chalet du Parc municipal situé
au 57, rue Martel.**

Pour qui : 11 ans et plus

Coût : 60 \$ (non-remboursable)

Quoi apporter : poupée d'apparence humaine,
lunch froid et étui à crayons



Inscription obligatoire au www.vsjb.ca via VOILÀ



CAPSULE INFOS-AÎNÉS

Le programme PAIR est un service d'appels
**Prévoir l'inaptitude : le mandat de protection ;
Y avez-vous pensé ?**

Un de vos proches est très malade et toute la famille s'inquiète : il n'arrive plus à gérer ses biens et n'est plus en sécurité dans son appartement... que faire? Qui paiera ses factures ? Qui prendra soin de lui? Son conjoint, ses enfants... le Curateur public du Québec ?

Certes, l'inaptitude n'est pas une éventualité à laquelle il est agréable de songer. Toutefois, y penser dès maintenant peut vous éviter bien des soucis, à vous et à vos proches, si jamais elle survient.

Qu'est-ce qu'un mandat de protection ?

C'est un document qui vous permet de désigner, à l'avance, une ou plusieurs personnes pour veiller à votre bien-être et pour administrer vos biens au cas où vous devenez incapable de le faire vous-même. En langage juridique, cet état s'appelle «l'inaptitude».

La personne à qui vous confiez la tâche de veiller à votre bien-être et d'administrer vos biens dans votre mandat de protection s'appelle un «mandataire».

Comment faire un mandat de protection ? Il y a deux façons :

- **Le mandat notarié** : Ce mandat fait devant notaire confère au document un caractère d'authenticité. En d'autres mots, il sera plus difficile de le contester devant les tribunaux. Le notaire certifie le consentement et demeure le gardien de l'original du mandat. Il l'inscrira au Registre des mandats de la Chambre des notaires.

- **Le mandat devant témoins** : Ce mandat doit être signé par vous et par deux témoins qui attestent que vous êtes sain d'esprit, c'est-à-dire capable mentalement et physiquement d'exprimer votre volonté et d'en comprendre la portée. Ces témoins ne doivent pas être visés par le contenu du mandat. Assurez-vous aussi que les personnes de votre entourage savent que vous avez un mandat de protection. Vos proches devront avoir en main l'original du document et retracer au moins un des témoins pour soumettre votre dossier au tribunal si vous devenez inapte.

Le mandat devant témoins peut aussi être rédigé par un avocat. Le mandat sera alors inscrit au Registre des mandats du Barreau du Québec.

Pour plus d'information sur le mandat d'inaptitude, visitez le www.educaloi.qc.ca.

Club Les Amis Joselois

Au Centre communautaire

Baseball-poche et pétanque-atout :
tous les lundis après-midi à 13 h.
(fin de l'activité le 6 mai)

Bridge : tous les lundis soir à 19 h.
Pour information : Patricia au
418 397-6538.

Bridge (pratique) : tous les jeudis
soir à 19 h, au Salon des Aînés. Pour information :
Diane Jacques au 418 397-5287.

Bingo : le jeudi 2 mai, à 13 h.

Mini-bingo : le jeudi 16 mai, à 13 h au Salon des Aînés.

Journée à la cabane à sucre chez Bertrand Giguère :
le dimanche 28 avril. Coût: 15 \$ pour les membres et 20 \$
pour les non-membres. Réserver tôt, car les places sont li-
mitées. Pour réservation: Marcel au 418 397-6409 ou Yvon
au 418 397-5447.

Journée fin des activités : le mardi 28 mai, les portes
ouvriront à 10 h 30 et un mini-tournoi de baseball-poche
prendra place à 11 h. Un dîner au coût de 12 \$ sera servi à
midi et en après-midi, on fera une remise des prix pour le
tournoi de cartes. Aussi cartes, bingo, etc.

Activité annuelle Fête Hommage à nos Jubilaires : le
dimanche 9 juin au Centre communautaire. Billets au coût
de 25 \$ en vente auprès des directeurs et des familles des
Jubilaires.

Billard : tous les jours, pour information : Marcel Doyon au
418 397-6601.

Salon des Aînés ouvert tous les mardis, samedis et
dimanches après-midi de 13 h à 16 h. Pour information :
Anita Lambert 418 397-5287.

Le Club Les Amis Joselois (fadoq) annonce pour le mois de
septembre prochain, de la formation pour les aînés afin de
les aider avec leurs problèmes d'ordinateur, de tablette et
de leur téléphone intelligent. Vous aurez accès à un forma-
teur pour une période de 15 minutes (gratuitement) pour
vous aider à solutionner vos problèmes. Vous pouvez ré-
server dès maintenant en appelant Yvon au 418 397-5447
où vous aurez de plus amples renseignements.

Pour information, consultez leur site Internet au
club.fadoq.ca/L011 ou leur page Facebook : Les Amis Joselois.





Loisirs et vie communautaire

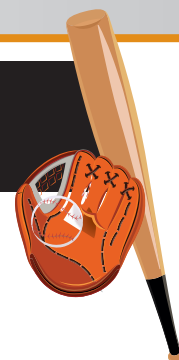
CINÉ-CONGÉ

Vendredi le 17 mai 2019 à 13 h 30,
au Théâtre de l'hôtel de ville,
présentation du film d'animation
« **La Grande Aventure Lego 2** »
d'une durée de 1 h 47.

Coût : 2 \$
par personne
(gratuit pour
les 3 ans
et moins)



BALLE DONNÉE POUR ADULTES



Début de la ligue le 14 mai 2019.

Inscription obligatoire au **www.vsjb.ca**
via **VOILÀ** à compter de 16 avril 2019.

Rencontres amicales avec classement. Calendrier de 10 parties excluant les séries. Équipes mixtes (8 gars et 2 filles). Les parties annulées en raison de la pluie seront reprises. Celles-ci peuvent avoir lieu le jeudi soir.

Les mardis et mercredis soirs à compter de 19 h 30, 20 h 30 ou 21 h 30. Coût : 350 \$ / équipe

Pour information, communiquez avec par courriel à **s.pare@vsjb.ca** ou par téléphone au **418 397-4358**, poste 238.

Fondation Marguerite-Jacques



La Fondation Marguerite-Jacques octroie ses bourses annuelles

Toutes personnes intéressées à faire une demande de bourse auprès de la Fondation Marguerite-Jacques doivent se conformer aux conditions suivantes :

- Fournir une preuve d'admission en musique à un niveau collégial ou universitaire pour l'automne 2019;
- Avoir effectué ses études à l'école secondaire Veilleux ou avoir résidé sur le territoire desservi par cette école;
- Remplir le formulaire de demande de bourse.

Les demandes doivent parvenir **avant le 30 août 2019** par la poste, à la secrétaire de la Fondation Mme Lucie Duval au 1201, rang Sainte-Anne Sud à Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0.

Toute demande incomplète ou reçue après cette date ne sera pas considérée.

Les demandes seront traitées en début septembre 2019.

Pour toute autre information et recevoir le formulaire par courriel, contacter Mme Duval au 418 397-6038 ou **lucieduval-1502@hotmail.com**.

Mouvement des Femmes Chrétiennes



Le Mouvement vous invite à leur congrès de la Fédération Beauce-Amiante qui aura lieu le **jeudi 2 mai 2019**, au restaurant La Barbaque, situé au 775, boulevard Vachon Nord à Sainte-Marie. Le dîner est au coût de 20 \$ et une réservation est obligatoire avant le 23 avril 2019.

Thème : « Il est où le bonheur ? »

Bienvenue aux membres et aux non-membres!

Pour information : Mme Claudette Labbé, présidente au 418 397-5880

CONCOURS PHOTOS



«Reconnaître et découvrir notre belle Ville»

Sous le thème «Reconnaître et découvrir notre belle Ville», toute la place est laissée à la créativité. Nous souhaitons que ces photos évoquent une municipalité où il fait bon vivre!

Comme il s'agit d'illustrer un calendrier, les photos doivent représenter des scènes prises en toute saison.

Tous les règlements du concours se trouvent au www.vsjb.ca dans la section Actualités

Pour participer:

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur(s) photo(s) à l'adresse courriel suivante : m.levesque@vsjb.ca en mentionnant leur nom, adresse et numéro de téléphone, le lieu représenté sur la photo et le titre de celle-ci.

Date limite : 15 septembre 2019

Faites-nous parvenir vos **plus belles photos** de Saint-Joseph-de-Beauce et courez la chance de les voir publiées dans le **calendrier municipal 2020**.

CROQUEZ SUR LE VIF vos endroits favoris, vos activités coup de cœur, vos événements préférés; montrez-nous **VOTRE Saint-Joseph!**



Programmation printemps-été

La programmation en loisirs printemps-été est disponible sur notre site Internet au www.vsjb.ca, cliquez sur Citoyens/ Programmation des activités.

Inscriptions en ligne!
La procédure pour s'inscrire est détaillée dans la programmation.

Camp de jour



25 juin au 16 août 2019 inclusivement

5 à 12 ans

Ouverture des inscriptions via Voilà : 16 avril

Date limite pour les inscriptions : 16 mai



Semaine optionnelle (19 au 23 août 2019)

L'horaire reste le même que le camp de jour régulier, mais les places sont limitées. Premier arrivé, premier servi. La méthode d'inscription est la même que celle du camp de jour régulier.

Coût

Camp de jour régulier service de garde du midi inclus (8 semaines) : 355 \$

Camp de jour régulier sans service de garde du midi inclus (8 semaines) : 275 \$

Camp de jour à la semaine service de garde inclus : 90 \$

Camp de jour à la semaine sans service de garde : 75 \$

Service de garde du midi à la journée (sous forme de coupons dîner) : 4 \$

Semaine optionnelle : 25 \$ / jour



Accompagnement d'un enfant à défis particuliers

Pour effectuer une demande d'accompagnement de type 1 pour 1, 1 pour 2 ou 1 pour 3, veuillez communiquer avec Sabrina Paré à s.pare@vsjb.ca ou au 418 397-4358 poste 238.

Une panoplie d'autres activités est présentée dans la programmation au www.vsjb.ca !

